

IMMATRICULATION D'UNE SAS

Documents pour la société

- 1 ex. des statuts, signé et paraphé en original
- 1 ex. de l'attestation de versement du capital (remise par la banque, un notaire, un avocat, ...)
- 1 liste des souscripteurs avec le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun
- 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 ex. des actes de nomination des personnes ayant le pouvoir d'engager la société
- En cas d'apport en nature 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports (si non annexé au statut)
Un ou plusieurs commissaires aux apports sont désignés par le président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande des fondateurs ou de l'un d'entre eux. (Art. L225-8 CC). Le tribunal est celui du lieu où la société est immatriculée

Documents pour le siège

- Selon les cas : Copie des impôts fonciers, quittance loyer, facture EDF, contrat de domiciliation, bail commercial, mise à disposition du propriétaire

Origine du fonds

- Achat du fonds** : acte d'achat enregistré avec les informations sur le bail + attestation du journal
- Location gérance** : copie du contrat de location gérance + attestation du journal d'annonces légales

Documents pour le représentant légal

- copie de Carte d'Identité **ou** de Passeport EN COURS DE VALIDITE
- [Attestation de non condamnation pénale](#)
- Si personne de nationalité étrangère : [Justificatif](#)

Si le président est une personne morale :

- Extrait K bis original datant de - de 3 mois (aucun texte n'oblige la désignation d'un représentant permanent)

Pour le commissaire aux comptes :

- Lettre d'acceptation de la fonction
- Attestation d'inscription sur la liste

Documents pour l'activité réglementée

- Demande de carte professionnelle : [commerçant ambulant](#) - [agent immobilier](#)
- Pour les autres activités [réglementées](#)

Observations

- Dépôt du dossier par un **mandataire** : [joindre le pouvoir](#)
- Si vous souhaitez déclarer le **nom de domaine de votre site** internet : [formulaire](#)
- [Liste des bénéficiaires effectifs](#) : [note explicative](#). Fournir un règlement de **23.78 €** à l'ordre du Greffe.

Formulaire :

[Formulaire MO](#) téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (**sauf en cas de prestation Rendez-vous - voir plus bas**)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**)

Création ou achat de droit au bail	39.42 €
Création sans activité	70.39 €
Achat /Location-gérance	73.21 €

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne
(*prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts*)

Contact : sur rendez vous

**CCIT DE LA MARNE
CFE**

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(Arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry le François, Ste Ménehould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(Arrondissements de Reims et d'Eprenay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr